

Familles parisiennes
dans l'ascendance de Julie GRAFFIN, femme LE CHATELIER :
BERNARD, CARRÉ & COCHARD

La famille GRAFFIN est originaire de Saint-Paterne dans la Sarthe : Julie GRAFFIN (1776-1866) est la fille de Jean Pierre, avocat en parlement, & Anne Marie BERNARD, la petite-fille de Barthélemy BERNARD & Marie Louise CARRÉ.



Julie GRAFFIN (1776-1866)

Les actes transcrits dans ce fichier appartiennent à 2 catégories :

- des actes notariés consultés aux Archives nationales.
- des actes judiciaires provenant des registres numérisés de clôtures d'inventaires ou de tutelles, & indexés dans la *Base des familles parisiennes* : la plupart des transcriptions ont été annexées aux actes numérisés ; elles sont accompagnées ici de quelques notes destinées à éclairer les relations de parenté.¹

¹ La plupart des familles & personnes mentionnées dans ces actes figurent dans la base GeneaNet du transcripteur : <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=potpaul>

Table des actes

Famille GRAFFIN	1
Contrat de mariage entre Jean Pierre GRAFFIN & Anne Marie BERNARD le 12 novembre 1775	1
Tutelle GRAFFIN du 19 février 1788.....	2
Inventaire après décès d'Anne Marie BERNARD, femme GRAFFIN, du 1 ^{er} mars 1788	3
Avis GRAFFIN du 5 juin 1788	5
Clôture de l'inventaire après décès d'Anne Marie BERNARD du 31 décembre 1789	6
Avis GRAFFIN du 15 juin 1790.....	7
Contrat de mariage entre le citoyen GRAFFIN & la citoyenne LOZERAY le 24 septembre 1793	8
Inventaire après décès de Jean Pierre GRAFFIN le 12 août 1797	9
Contrat de mariage entre Louis Pierre LECHATÉLIER & Anne Madeleine Julie GRAFFIN le 14 juin 1798	10
Famille BERNARD	11
Contrat de mariage entre Barthélemy BERNARD & Marie Louise Thérèse CARRÉ le 26 septembre 1745	11
Tuition BERNARD du 25 janvier 1758.....	12
Inventaire après décès de Marie Louise CARRÉ, femme BERNARD, du 28 janvier 1758 ..	13
Clôture de l'inventaire après décès de Marie Louise CARRÉ du 6 février 1758	14
Avis BERNARD du 12 août 1767	15
Avis BERNARD du 24 mai 1776	16
Bénéfice d'inventaire BERNARD du 21 avril 1786	17
Inventaire après décès de Barthélemy BERNARD le 17 mai 1790	18
Familles CARRÉ & COCHARD	19
Contrat de mariage entre Étienne COCHARD & Jeanne CUQU le 4 septembre 1685	19
Contrat de mariage entre Laurent CARRÉ & Marie Louise Thérèse COCHARD le 21 août 1712	20
Inventaire après décès de Jeanne CUCU du 13 juin 1721	21
Tuition CARRÉ du 17 juillet 1738	22
Inventaire après décès de Laurent CARRÉ du 21 juillet 1738	23
Clôture de l'inventaire après décès de Laurent CARRÉ du 4 août 1738	25
Inventaire après décès de Marie Louise Thérèse COCHART, veuve de Laurent CARRÉ, du 17 avril 1776	26

Famille GRAFFIN

Contrat de mariage entre Jean Pierre GRAFFIN & Anne Marie BERNARD le 12 novembre 1775 ¹

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents :

Jean Pierre GRAFFIN, négociant à Paris, y demeurant rue du Bout du Monde, paroisse St Eustache, majeur, fils de défunts S. Jean GRAFFIN, régisseur de la terre de la baronnie du Grand Lucé au Maine, & de D^{lle} Madeleine COURCITÉ, son épouse, ses père & mère, pour lui & en son nom, d'une part ;

& S. Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, y demeurant grande rue du faubourg & paroisse St Jacques du Haut Pas, stipulant & contractant en ces présentes tant en son nom personnel à cause de la dot qu'il va ci après constituer que pour D^{lle} Anne Marie BERNARD, sa fille mineure & de défunte Marie Louise CARRÉ, son épouse, demeurant la dite D^{lle} BERNARD avec le dit Sr son père, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, pour raison de mariage proposé entre le dit Sr Jean Pierre GRAFFIN & la dite D^{lle} Anne Marie BERNARD, & dont la célébration sera faite en face de notre mère Ste Église incessamment, sont volontairement convenus & ont arrêté les traités & conventions du dit mariage qui suivent [en présence de] :

- *Léger François GRAFFIN, bourgeois de Paris, frère du futur,*
 - *René Léger Barnabé DUFLOT, négociant à Paris, cousin germain du côté maternel, ²*
 - *Pierre Bernard COURCITÉ, bourgeois de Paris, cousin du même côté, & Marie Jeanne RENAUT, sa femme, ³*
 - *Marie Marguerite BERNARD, sœur de la future,*
 - *Bénédictte Marie Jeanne CARRÉ, veuve de Jean Baptiste QUETIER, marchand épicier à Paris, tante de la future du côté maternel,*
 - *Arnault CANDAU, marchand bourgeois de Paris, parrain de la future,*
- & encore en la présence des autres amis des dits futurs époux qui sont [...]*
Seront les dits S^r & D^{lle} futurs époux communs en tous biens [...]

¹ Me Jean Pierre de LA FRENAYE : MC/ET/XLIX/820

² Fils de René DUFLOT & Marie COURCITÉ, né le 10 juin 1750 à Château-du-Loir (Sarthe).

³ Fils de René COURCITÉ & Magdeleine HERVÉ, né le 20 mai 1733 à Château-du-Loir (Sarthe).

Tutelle GRAFFIN du 19 février 1788

L'an 1788 le 19 février, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier, conseiller d'État, lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de :

- *Anne Madeleine Julie GRAFFIN, âgée de 11 ans 5 mois ou environ, née le 20 septembre 1776,*
- *Jean Barthélemy François GRAFFIN, âgé de 9 ans & demi ou environ, né le 20 juin 1778,¹*
- *Arnaud Amable Benoît GRAFFIN, âgé de 8 ans ou environ, né le 25 janvier 1780,*
- *Claude Marie Rosalie GRAFFIN, âgée de 6 ans & demi ou environ, née le 27 août 1781,*
- *& Léon Gaétan GRAFFIN, âgé de 22 mois, né le 26 mars 1786,*

tous 5 enfants mineurs de Me Jean Pierre GRAFFIN, avocat en parlement, huissier commissaire priseur au Châtelet de Paris, & de feu dame Anne Marie BERNARD, son épouse, savoir :

- *le dit Me GRAFFIN,*
- *Sr Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris,*
- *M. Léger François MENARD, principal commis des finances, cousin germain du côté paternel,²*
- *Sr Jean Baptiste René DESPILLY, maître papetier,*
- *[...], amis,*

tous comparant par Me BORDIER MARTINEAU, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont unanimement d'avis que les dits Me GRAFFIN & Sr BERNARD, qui chacun à son égard s'en rapportent à justice, soient nommés, savoir le dit Me GRAFFIN, tuteur de ses dits enfants mineurs à l'effet de gouverner leurs personnes & biens, & le dit Sr BERNARD leur subrogé tuteur.

¹ Le mois est incertain : selon l'avis du 5 juin 1788, il est né le 20 janvier 1778.

² Léger François MENARD, fils de Joseph & Françoise COURCITÉ, tante maternelle de Jean Pierre GRAFFIN, est un oncle *breton* des mineurs.

**Inventaire après décès d'Anne Marie BERNARD, femme GRAFFIN,
du 1^{er} mars 1788 ¹**

L'an 1788 le samedi 1^{er} jour de mars 9 heures du matin,

A la requête de Me Jean Pierre GRAFFIN, avocat en parlement, huissier commissaire priseur vendeur de biens meubles au Châtelet de Paris, y demeurant grande rue du faubourg & paroisse St Jacques du Haut Pas n° 217 ;

en son nom : 1° à cause de la communauté de biens qui existait entre lui & dame Anne Marie BERNARD, son épouse, aux termes de leur contrat de mariage passé devant Me DELAFRENAYE qui en a gardé la minute & son confrère, notaires à Paris, le 12 novembre 1775 ; l'expédition duquel sera inventorié ci après ;

2° & comme tuteur de :

- 1° D^{lle} Madeleine Julie GRAFFIN,*
- 2° S. Jean Barthélemy François GRAFFIN*
- 3° S. Arnaud Amable Benoît GRAFFIN,*
- 4° D^{lle} Claude Marie Rosalie GRAFFIN,*
- 5° & S. Léon Gaëtan GRAFFIN,*

tous 5 enfants mineurs du dit Me GRAFFIN & de la dite feu dame son épouse, & aussi tous habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un cinquième, de la dite feu dame GRAFFIN, leur mère ;

& en présence de S. Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, y demeurant susdites rue & paroisse, & même numéro, au nom é comme subrogé tuteur des dits mineurs, ses petits enfants ;

le dit Me GRAFFIN nommé à la dite qualité de tuteur, & le dit S. BERNARD à celle de subrogé tuteur, par sentence homologative de l'avis des parents & amis des dits S^{rs} & D^{lles} GRAFFIN mineurs rendue par Monsieur le lieutenant civil au Châtelet de Paris le 19 février dernier ; la grosse de laquelle sentence [...]

A la conservation des droits des dites parties [...] & dans laquelle maison la dite dame son épouse est décédée le 4 décembre dernier.

[...]

& à l'instant le dit Me GRAFFIN a présenté au dit Me LEMAIRE, l'un des notaires soussignés, l'expédition en parchemin de son contrat de mariage avec la dite feu dame son épouse, & ci devant daté, duquel il a requis l'inventorier & a signé.

Premièrement, la dite expédition du dit contrat de mariage passé devant le dit Me DELAFRENAYE qui en a gardé la minute & son confrère le dit jour 12 novembre 1775 ; par lequel il a été établi communauté de biens [...] ; 1

[...]

¹ Me Charles LE MAIRE : MC/ET/XLVII/417

Suivent les papiers

Premièrement, l'expédition du partage des biens dépendant des successions de S. Jean GRAFFIN, vivant régisseur de la terre de Grand Lucé, & D^{lle} Madeleine COURCITÉ, son épouse, passé devant CORNILLEAU, notaire royal au Maine résidant à Surfonds, en présence des témoins y nommés, le 25 juillet 1783 [...], entre tous les héritiers & représentants des dits défunts S. & dame GRAFFIN ; & par lequel partage il a été abandonné au dit Me GRAFFIN [...] ; la dite pièce inventoriée pièce unique cotée..... 2

Item [...] 3

Item une liasse de 13 pièces. La première est l'expédition en parchemin d'un acte passé devant THIERION qui en a gardé la minute & son confrère, notaires à Paris, le 10 juillet 1778 contenant vente par Me Jean Baptiste Antoine LAMI, avocat en parlement, huissier commissaire priseur au Châtelet de Paris, au dit Me GRAFFIN de l'état & office de huissier commissaire priseur vendeur de biens meubles au dit Châtelet de Paris, dont était pourvu le dit Me LAMI, moyennant la somme de 30 000 livres [...] 4

Avis GRAFFIN du 5 juin 1788

L'an 1788 le 5 juin, par devant nous Denis François ANGRAN d'ALLERAY, chevalier, conseiller d'État, lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de :

- *Anne Madeleine Julie GRAFFIN, âgée de 11 ans 8 mois ou environ, étant née le 20 septembre 1776,*
- *Jean Barthélemy François GRAFFIN, âgé de 10 ans 4 mois ou environ, étant né le 20 janvier 1778,¹*
- *Arnaud Amable Benoît GRAFFIN, âgé de 8 ans 4 mois ou environ, étant né le 25 janvier 1780,*
- *Claude Marie Rosalie GRAFFIN, âgée de 6 ans 9 mois ou environ, étant née le 27 août 1781,*
- *& [Léon] Gaétan GRAFFIN, âgé de 26 mois passés, étant né le 26 mars 1786,*

tous 5 enfants mineurs de Me Jean Pierre GRAFFIN, avocat en parlement, huissier commissaire priseur au Châtelet de Paris, & de feu dame Anne Marie BERNARD, son épouse, savoir :

- *le dit Me GRAFFIN, père,*
- *Sr Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, aïeul maternel,*
- *Sr Léger François MENARD, principal commis des finances, cousin germain du côté paternel,²*
- *[...], amis,*

tous comparant par Me BORDIER MARTINEAU, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont unanimement d'avis que le dit Me GRAFFIN, déjà nommé tuteur de ses dits enfants mineurs par sentence homologative de l'avis de leurs parents & amis par nous rendue le 19 février dernier, soit & demeure autorisé à procéder en cette qualité au partage des biens dépendant de la succession de dame Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, décédée veuve de Jean Baptiste QUETTIER, marchand épiciier à Paris, leur grand-tante du côté maternel, & à laquelle succession ils ont droit conjointement pour moitié comme héritiers de la dite dame GRAFFIN, leur mère, décédée héritière pour cette portion de la dite dame veuve QUETTIER, sa tante, [...]

¹ Le mois est incertain : selon la tutelle du 19 février 1788, il est né le 20 juin 1778.

² Léger François MENARD, fils de Joseph & Françoise COURCITÉ, tante maternelle de Jean Pierre GRAFFIN, est un oncle *breton* des mineurs.

**Clôture de l'inventaire après décès d'Anne Marie BERNARD
du 31 décembre 1789 ¹**

Du 31 du dit est comparu M. Jean Pierre GRAFFIN, huissier commissaire priseur au Châtelet de Paris, lequel a affirmé sincère et véritable l'inventaire fait à sa requête par Me LEMIRE et son confrère, notaires à Paris, le premier mars de l'année dernière et fini le 23 du présent mois, tant en son nom comme commun en biens avec défunte D^{elle} Anne Marie BERNARD, sa femme, que comme tuteur d'Anne Madeleine Julie, Jean Barthélemy François, Arnault Amable Benoît, Claude Marie Rosalie et Léon Gaétan GRAFFIN, ses 5 enfants mineurs, habiles à se dire et porter héritiers chacun pour un cinquième de la dite défunte D^{elle} GRAFFIN, leur mère, en présence de Barthélemy BERNARD, subrogé tuteur des dits mineurs. Le dit inventaire tenu pour clos.

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1774 à 1790 : Y//5329

Avis GRAFFIN du 15 juin 1790

L'an 1790 le 15 juin, par devant nous Antoine Omer TALON, lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de :

- 1° D^{lle} Anne Madeleine Julie GRAFFIN,*
- 2° Jean Barthélemy François GRAFFIN,*
- 3° Arnault Amable Benoît GRAFFIN,*
- 4° Claude Marie Rosalie GRAFFIN,*
- 5° & Léon Gaétan GRAFFIN,*

tous 5 enfants mineurs de M. Jean Pierre GRAFFIN, avocat en parlement, huissier commissaire priseur au Châtelet de Paris, & de feu dame Anne Marie BERNARD, son épouse ; lesquels parents & amis, savoir :

- *le dit Me GRAFFIN, père & tuteur des dits mineurs, élu en cette qualité par sentence homologative de l'avis des parents & amis des dits Srs & D^{lle} GRAFFIN rendue au Châtelet de Paris le 19 février 1788, collationnée, signée & scellée, laquelle qualité il a acceptée par acte du 21 du même mois de février en suite de la dite sentence, dont la minute est enregistrée de Me MORISSET, greffier de la Chambre civile,*
- *M. Marie Gaspard COLAS DEPLANSSE, sous-directeur des domaines du Roy, ami,*
- *M. Claude de GUERLE, pensionnaire du Roy, ami,*
- *Jean Baptiste DESPILLY, bourgeois de Paris, ami,*
- *Léger François MENARD DUCLOS, principal commis des finances, cousin maternel,¹*
- *[...], amis,*

tous comparant par Me BORDIER MARTINEAU, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont unanimement d'avis que le dit Me GRAFFIN, qui à son égard s'en rapporte à justice, soit, en sa dite qualité de tuteur de ses 5 enfants, spécialement autorisé à l'effet de faire dresser tous procès verbaux de visite & estimation des immeubles réels dépendant de la succession de feu Sr Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, aïeul maternel des dits mineurs, & duquel ils sont héritiers conjointement pour moitié par représentation de leur mère, nommer & convenir d'experts, ou en demander la nomination aux juges, présenter à cet effet toute requête & requérir l'entérinement des dits procès verbaux, ainsi qu'à commencer l'exécution du testament du dit feu Sr BERNARD, faire délivrance des legs y portés, procéder conjointement avec D^{lle} Marie Marguerite BERNARD, fille majeure, héritière pour l'autre moitié du dit feu Me BERNARD, son père, aux liquidations & partage des biens de la succession de ce dernier, faire & accepter tout délaissement, payer ou recevoir soulte, donner & retirer quittance, se charger de tous titres [...]

¹ Léger François MENARD, fils de Joseph & Françoise COURCITÉ, tante maternelle de Jean Pierre GRAFFIN, est un oncle breton des mineurs.

Contrat de mariage
entre le citoyen GRAFFIN & la citoyenne LOZERAY
le 24 septembre 1793 ¹

Par devant les notaires à Paris soussignés sont comparus :

Jean Pierre GRAFFIN, huissier priseur & négociant à Paris, y demeurant rue St André des Arts, n° 99, section du Théâtre français dite de Marseille & de Marat, veuf en premières noces & avec enfants de Anne Marie BERNARD, stipulant pour lui & en son nom, d'une part ;

& Adélaïde Marie LOZERAY, fille majeure de Louis LOZERAY, ancien marchand, & de Marie Thérèse PAULMIER, son épouse, demeurant à Paris, rue des Fossés St Victor, section des Sans Culottes, stipulant aussi pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels, en vue du mariage qu'ils doivent contracter ensemble dès aujourd'hui, en ont réglé les conditions civiles ainsi qu'il suit :

[...]

¹ Me Charles LE MAIRE : MC/ET/XLVII/454

**Inventaire après décès de Jean Pierre GRAFFIN
le 12 août 1797 ¹**

L'an 5^{ème} de la République le 25 thermidor 3 heures de relevée.

A la requête de la citoyenne Adélaïde Marie LOZERAY, veuve du citoyen Jean Pierre GRAFFIN, ancien huissier priseur & marchand patenté, demeurant à Paris rue des Fossés Montmartre, n° 42, division du Mail, en son nom :

- 1° *à cause de la communauté de biens établie par son contrat de mariage avec le dit citoyen GRAFFIN, passé en minute devant LEMAIRE, l'un des notaires soussignés, & son collègue le 24 septembre 1793, an 2 de la République, enregistré à Paris le 2 octobre suivant [...], laquelle communauté la citoyenne LOZERAY se [réserve] d'accepter ou d'y renoncer ;*
- 2° *& comme donataire de telle part ou portion que l'enfant le moins prenant du dit citoyen GRAFFIN pourrait amener dans sa succession pour en jouir & disposer en toute propriété conformément à l'édit des secondes noces, la dite donation faite par le contrat de mariage ci-dessus daté.*

Plus à la requête de :

- 1° *la citoyenne Anne Madeleine Julie GRAFFIN,*
- 2° *Arnaud Amable Benoît GRAFFIN,*
- 3° *& Claude Marie Rosalie GRAFFIN,*

tous trois enfants mineurs du dit citoyen GRAFFIN & de Anne Marie BERNARD, son épouse en premières noces, mais émancipés d'âge par délibération de leurs parents & amis reçue par le citoyen HANOTEAU, juge de paix de la division du Mail, le 22 thermidor présent mois, enregistré, & nommant le citoyen René Léger Barnabé DUFLOT, receveur de rentes, curateur aux causes & tuteur aux actions immobilières des dits émancipés, demeurant à Paris rue des Fossés Montmartre, n° 42, division du Mail, assistés du dit citoyen DUFLOT ès dites qualités.

& enfin à la requête du dit citoyen DUFLOT, demeurant à Paris rue Payenne, n° 50, division de l'Indivisibilité, au nom & comme tuteur de Jean Barthélemy François GRAFFIN, fils du dit feu citoyen GRAFFIN & de la dite citoyenne BERNARD, nommé à cette qualité par la délibération datée plus haut, contenant acceptation par lui tant de cette qualité que de celle de curateur aux causes & tuteur aux actions immobilières des dits 3 mineurs émancipés ;

& encore le dit citoyen DUFLOT ès dites qualités de curateur & de tuteur des dits mineurs émancipés.

Les dits Anne Madeleine Julie GRAFFIN, Jean Barthélemy François GRAFFIN, Arnaud Amable Benoît GRAFFIN & Claude Marie Rosalie GRAFFIN, frères & sœurs germains, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un quart, du dit Jean Pierre GRAFFIN, leur père, & créanciers de sa succession à cause de leurs droits dans la succession de leur mère.

A la conservation des droits de la dite veuve GRAFFIN, des dits mineurs [...] papiers & renseignements dépendant de la succession du dit citoyen GRAFFIN père & de la dite communauté, trouvés & étant dans les lieux qui seront ci après désignés, dépendant d'une maison située à Paris, susdite rue des Fossés Montmartre, n° 42, appartenant à la citoyenne de ST CHAMAND, & où le dit citoyen GRAFFIN est décédé le 20 thermidor présent mois.

¹ Me Charles LE MAIRE : MC/ET/XLVII/477

Contrat de mariage
entre Louis Pierre LECHATÉLIER & Anne Madeleine Julie GRAFFIN
le 14 juin 1798 ¹

Par devant les notaires publics à Paris soussignés furent présents :

le citoyen Louis Pierre LECHATÉLIER, marchand de mousselines, majeur, fils de défunts Jean Baptiste LECHATÉLIER, cultivateur en la commune d'Illeville, département de l'Eure, & de Marie Élisabeth LEVÉE, son épouse ; le dit citoyen LECHATÉLIER demeurant à ~~Paris~~ Rouen, rue des Carmes, n° 58, étant présentement à Paris, logé maison des 13 cantons, rue Traversière Honoré, division de la butte des Moulins, stipulant pour lui, d'une part ;

& la citoyenne Anne Madeleine Julie GRAFFIN, fille majeure de défunts le citoyen Jean Pierre GRAFFIN, négociant, & de Anne Marie BERNARD, son épouse en premières noces ; la dite citoyenne GRAFFIN comparant demeurant à Paris rue des Fossés Montmartre, n° 42, division du Mail, chez la citoyenne Adélaïde Marie LOZERAY, sa belle-mère, veuve en secondes noces du dit citoyen GRAFFIN, stipulant pour elle, d'autre part ;

Lesquelles parties, en vue du mariage proposé entre elles & dont la prononciation sera incessamment faite suivant la loi, ont arrêté entre elles les conventions qui vont suivre en présence de leurs parents & amis ci après nommés savoir, du côté du futur époux : ²

& du côté de la future épouse :

- *Arnaud Amable Benoît GRAFFIN & Claude Marie Rosalie GRAFFIN, frère & sœur,*
- *Marie Marguerite BERNARD, fille majeure, tante maternelle,*
- *René Léger Barnabé DUFLOT, oncle à la mode de Bretagne du côté paternel, ³*
- *Marguerite Julie BERNARD, fille majeure, cousine maternelle,*
- *Pierre VALTON, homme de loi, [...], tous ces derniers amis ;*

[...]

¹ Me Charles LE MAIRE : MC/ET/XLVII/481

² L'acte ne comporte aucun témoin du côté du futur époux.

³ Fils de René DUFLOT & Marie COURCITÉ, grand-tante paternelle de Julie GRAFFIN.

Famille BERNARD

Contrat de mariage entre Barthélemy BERNARD & Marie Louise Thérèse CARRÉ le 26 septembre 1745 ¹

Furent présents Sr Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, majeur, fils de défunt Pierre BERNARD, laboureur, & d'Élisabeth REMY, sa femme, à présent sa veuve, ses père & mère, de laquelle veuve, sa mère, il a dit avoir le consentement, d'une part ;

& D^{lle} Marie Louise Thérèse COCHARD, veuve du Sr Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris, y demeurant grande rue du faubourg & paroisse Saint Jacques du Haut Pas, tant en son nom que comme stipulant en cette partie pour D^{lle} Marie Louise CARRÉ, sa fille majeure, demeurant avec la dite D^{lle} veuve CARRÉ, sa mère, pour ce présente, aussi pour elle en son nom & de son consentement, d'autre part.

Lesquels, au sujet du mariage qui sera fait en face d'Église incessamment, entre le dit Sr Barthélemy BERNARD & la dite D^{lle} Marie Louise CARRÉ fille, ont en la présence de :

- *Pierre BERNARD, frère du futur,*
 - *Jeanne REMY, sa cousine,*
 - *Antoine CARRÉ, frère de la future, ²*
 - *D^{lle} Jeanne REMY, fille, cousine de luy, ³*
 - *Jeanne Barthélemy CARRÉ, fille, cousine d'elle, ⁴*
 - *Louise HOUSSEAU, veuve de François MORLET, cousine d'elle,*
 - *Me Jean Joseph TREPAGNE, procureur en la Cour, & dame Marie Françoise de ST JEAN, son épouse, & D^{lle} [...] MAUGER, amis, ⁵*
- convenu des clauses & conventions du dit mariage [...]*

¹ Me BELLANGER l'aîné : MC/ET/XLIX/631

² Ce frère problématique n'apparaît pas dans l'inventaire après décès de son père en 1738.

³ Jeanne REMY, dont la filiation est inconnue, est citée à 2 reprises.

⁴ Le 16 avril 1750, Nicolas BAILLY, âgé de 20 ans, compagnon maçon, & Jeanne Barthélemy CARRÉ, âgée de 22 ans, demeurant tous deux en la paroisse de Charenton Saint Maurice dans le Val-de-Marne, demandent une dispense de consanguinité pour pouvoir se marier.

⁵ Jean Baptiste QUETTIER, beau-frère de la future à cause de Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, son épouse, n'apparaît pas dans la liste des témoins, bien qu'il signe en fin du contrat.

Tuition BERNARD du 25 janvier 1758

L'an 1758 le 25 janvier, par devant nous Jérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Marie Marguerite, âgée de 4 ans & demi, Marie Anne, âgée de 20 mois, & Marie Joseph, âgée de 2 mois & demi, le tout ou environ, enfants de Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, & de défunte Marie Louise CARRÉ, son épouse, savoir :

- *le dit BERNARD, père,*
- *Marie Louise Thérèse COCHART, veuve du Sr Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris, aïeule maternelle,*
- *Jérôme Pierre RAGUIN, maître serrurier, cousin issu de germain,*
- *[...], amis,*

tous par Me REGNARD, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit BERNARD soit élu tuteur des dits mineurs, ses enfants, à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens, & la dite veuve CARRÉ subrogée tutrice ; lesquels sur la dite nomination s'en sont rapportés à justice.

**Inventaire après décès de Marie Louise CARRÉ, femme BERNARD,
du 28 janvier 1758 ¹**

L'an 1758, le samedi 28^{ème} jour de janvier, 3 heures de relevée, à la requête du sieur Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, y demeurant grande rue du faubourg et paroisse Saint Jacques du Haut Pas, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy et défunte D^{elle} Marie Louise CARRÉ, son épouse, que comme tuteur de Marie Marguerite BERNARD, âgée de 4 ans et demi, de Marie Anne BERNARD, âgée de 20 mois, et de Marie Joseph BERNARD, âgée de 2 mois, le tout ou environ, ses enfants mineurs et de la dite défunte D^{elle} son épouse, desquels enfants le dit S. BERNARD se réserve de demander et accepter la garde bourgeoise [...] ;

Et en la présence de D^{elle} Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, veuve du S. Jean Baptiste QUETTIER, demeurant grande rue du faubourg et paroisse Saint Jacques du Haut Pas, au nom et comme fondée de procuration spéciale à l'effet des présentes de D^{elle} Marie Louise Thérèse COCHARD, veuve du sieur Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris, en qualité de subrogée tutrice des dits mineurs BERNARD, ses petits enfants, la dite procuration passée [...] minute devant Me BELLANGER, l'un des notaires soussignés, et son confrère le jour d'hier, le brevet original de laquelle procuration dûment scellée est demeuré cy annexé pour y avoir recours ;

Le dit Sr BERNARD et la dite D^{elle} veuve CARRÉ nommés et élus ès qualités de tuteur et subrogée tutrice des dits mineurs BERNARD, leurs enfants et petits enfants, de l'avis des parents et amis des dits mineurs, homologué par sentence rendue par Monsieur le lieutenant civil au Châtelet de Paris le 25 du présent mois [...] ;

Les dits Marie Marguerite, Marie Anne et Marie Joseph BERNARD, mineurs, habiles à se dire et porter héritiers, chacun pour un tiers, de la dite défunte D^{elle} Marie Louise CARRÉ, leur mère ;

[...] une maison sise susdite grande rue, faubourg et paroisse St Jacques du Haut Pas, appartenant aux dames Carmélites du susdit faubourg, où est décédée la dite défunte le 13 du présent mois [...]

Ensuivent les papiers

Premièrement l'expédition en parchemin du contrat de mariage d'entre le dit S. Barthélemy BERNARD et la dite défunte D^{elle} Marie Louise CARRÉ, son épouse, passé devant Me BELLANGER, l'un des notaires soussignés qui en a la minute, et son confrère le 26 septembre 1745, portant communauté de biens suivant la coutume de Paris [...]..... 1

¹ Me Angélique François BELLANGER : MC/ET/XLIX/716

**Clôture de l'inventaire après décès de Marie Louise CARRÉ
du 6 février 1758 ¹**

Est comparu Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, y demeurant grande rue du faubourg St Jacques, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy et défunte Marie Louise CARRÉ, son épouse, et comme tuteur de Marie Marguerite, de Marie Anne et de Marie Joseph, leurs filles mineures, lequel a affirmé véritable l'inventaire daté au commencement du 28 janvier dernier fait à Paris à sa requête par NAU et BELLANGER, notaires en cette cour, en la présence de Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, veuve de Jean Baptiste QUETTIER, fondé de procuration de Marie Louise Thérèse [CORTLAIS ?], veuve de Laurent CARRÉ, subrogée tutrice ; duquel inventaire le comparant a requis la clôture, et tenu pour clos les jour et an que dessus ²

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1756 à 1764 : Y//5318

² Marie Louise Thérèse CORTLAIS [ou plutôt COCHARD] est la mère de la défunte ; Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ est sa sœur.

Avis BERNARD du 12 août 1767

L'an 1767 le 12 août, par devant nous sont comparus les parents & amis de Marie Marguerite BERNARD, Marie Anne & Marie Joseph BERNARD, filles mineures de Sr Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, & de défunte Marie Louise CARRÉ, son épouse, savoir :

- *le dit Barthélemy BERNARD, père, tuteur de ses dits enfants, nommé à la dite charge par notre sentence homologative de l'avis des parents & amis des dites mineures rendue le 25 janvier 1758, suivie de son acceptation du 27 du même mois,*
- *Adrien VASSENT, bourgeois de Paris, cousin, ¹*
- *Me François LACHAIZE, avocat au parlement,*
- *François PETIT, bourgeois de Paris, Denis PETIT, bourgeois de Paris,*
- *Sr Elie Eulalie SANTERRE de TERSÉ, bourgeois de Paris,*
- *Claude AUBRON, bourgeois de Paris,*
- *& François BERNARD, bourgeois de Paris, cousin paternel,*

tous par Me COUSIN, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration spéciale annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis pour ses constituants, nous a dit qu'ils sont d'avis que le dit Sr BERNARD père, en sa dite qualité de tuteur de ses enfants, soit spécialement autorisé à l'effet de procéder à la liquidation des droits, reprises & créances, que D^{lle} Marie Louise Thérèse COCHARD, veuve du Sr Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris, aïeule des dites mineures, a à exercer contre elles comme héritières de leur dite défunte mère, qui était héritière pour moitié du dit Sr Laurent CARRÉ, son père, au moyen de la renonciation faite par la dite veuve CARRÉ à la communauté de biens qui a été entre elle & le dit feu Sr son mari ; [...]

¹ Comme la famille BERNARD, la famille VASSENT est originaire de Ricquebourg dans l'Oise.

Avis BERNARD du 24 mai 1776

L'an 1776 le 24 mai, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY sont comparus les parents & amis de Marie Marguerite BERNARD, mineure, & de Anne Marie BERNARD, femme de Me Jean Pierre GRAFFIN, avocat en parlement, tous deux enfants du Sr Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, & de défunte Marie Louise CARRÉ, sa femme, savoir :

- *le dit Sr Barthélemy BERNARD, père, tuteur de la D^{lle} sa fille,*
- *le dit Me Jean Pierre GRAFFIN, mari de la dite Anne Marie BERNARD,*
- *René Léger Barnabé DUFLOT, [...]*

tous comparant par Me de BEAUFORT, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée en brève devant Me GUESPEREAU & son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 17 du présent mois, annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a déclaré que, sur ce qui a été représenté tant par le dit Sr BERNARD que par le dit Sr GRAFFIN en qualité de père & de tuteur & de mari des dites D^{lles} BERNARD, leurs filles & femme, que le décès de dame Marie Louise Thérèse COCHART, veuve du Sr Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris, aïeul maternel des dites mineures BERNARD, est arrivé en cette ville le 11 avril dernier ; de laquelle les dites D^{lles} BERNARD mineures sont habiles à se dire & porter héritières conjointement pour moitié par représentation de la dite défunte BERNARD, leur mère ; que l'inventaire des biens & effets de la dite succession de la dite veuve CARRÉ a été fait par Me de LA FRENAYE & son confrère, notaires à Paris, qui en a gardé la minute, le 17 avril dernier ; qu'il est nécessaire actuellement de procéder au partage des biens de la dite succession [...] ;

*& dans le cas où la dame veuve QUETTIER, tante des dites mineures, héritière pour l'autre moitié de la dite veuve CARRÉ, sa mère, viendrait à traiter de ses droits à la dite succession avant ou après partage, il conviendrait de nommer un tuteur ad hoc aux dites mineures [...]*¹

¹ Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, veuve de Jean Baptiste QUETTIER.

**Bénéfice d'inventaire BERNARD
du 21 avril 1786**

Vu par nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, lieutenant civil, les lettres du Roi en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 16 du présent mois, collationnées, signées par le conseil [B...], scellées, dûment insinuées par CAQUÉ le jour d'hier, accordées à Marie Marguerite BERNARD, fille majeure, & Anne Marie BERNARD, épouse de Me Jean Pierre GRAFFIN, avocat en parlement, huissier commissaire priseur au Châtelet de Paris ; par lesquelles sa Majesté leur aurait permis de se dire & porter héritières sous bénéfice d'inventaire de Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, veuve de Jean Baptiste QUETTIER, ancien marchand épicier, bourgeois de Paris, leur tante, à la charge de faire faire bon & fidèle inventaire [...]

**Inventaire après décès de Barthélemy BERNARD
le 17 mai 1790 ¹**

L'an 1790 le lundi 17 mai 8 heures du matin, à la requête de :

- 1° *Ambroise Louis Joseph de GAYA, [écuyer] demeurant à Paris grande rue du Faubourg, paroisse St Jacques du Haut Pas, au nom & comme exécuteur du testament & ordonnance de dernière volonté de Sr Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, reçu par Me LEMAIRE, l'un des notaires soussignés qui en a la minute, & son confrère le 22 avril 1790, vu au bureau des insinuations à Paris par [D...] le 12 mai présent mois ;*
- 2° *D^{lle} Marie Marguerite BERNARD, fille majeure, demeurant à Paris susdites rue du Faubourg & paroisse St Jacques du Haut Pas ;*
- 3° *& Me Jean Pierre GRAFFIN, avocat en parlement, huissier commissaire priseur au Châtelet de Paris, y demeurant rue & paroisse St André des Arts, au nom & comme tuteur D^{lle} Anne Madeleine Julie GRAFFIN, Sr Jean Barthélemy François GRAFFIN, Sr Armand Amable Benoît GRAFFIN, D^{lle} Claude Marie Rosalie GRAFFIN & Sr Léon Gaétan GRAFFIN, ses 5 enfants mineurs & de feu dame Anne Marie BERNARD, son épouse, nommé à cette qualité par sentence homologative de l'avis des parents & amis des dits S^{rs} & D^{lles} GRAFFIN mineurs rendue par M. le lieutenant civil au Châtelet de Paris le 19 février 1788, collationnée, signée & scellée ; laquelle charge le dit Me GRAFFIN a acceptée [...]*

La dite D^{lle} BERNARD habile à se dire & porter héritière pour moitié du dit Sr BERNARD, son père ; & les dits mineurs GRAFFIN conjointement par représentation de la dite dame BERNARD, leur mère, habiles à se dire & porter héritiers pour l'autre moitié du dit feu Sr BERNARD, leur aïeul maternel.

A la conservation des droits & actions des dites parties [...] titres, papiers & renseignements dépendant de la succession du dit feu Sr BERNARD, trouvés & étant dans les lieux ci après désignés, dépendant d'une maison sise à Paris, susdite rue du Faubourg St Jacques, appartenant aux dames religieuses carmélites de Paris ; dans lesquels lieux le dit BERNARD est décédé le 11 mai présents mois & an.

[...]

¹ Me Charles LE MAIRE : MC/ET/XLVII/431

Familles CARRÉ & COCHARD

Contrat de mariage entre Étienne COCHARD & Jeanne CUQU le 4 septembre 1685 ¹

Furent présents Étienne COCHARD, maître jardinier à Paris & jardinier de l'abbaye royale du Val de Grâce, demeurant à Paris, faubourg Saint Jacques, grande rue du dit lieu, paroisse Saint Jacques du Haut Pas, veuf d'Anne THIERSAULT, jadis sa femme, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Jeanne CUQU, majeure, usant & jouissant de ses biens & droits, fille de défunts Jean CUQU, vivant laboureur demeurant à Boinville près de Mantes ², & de Marguerite SARAZIN, ses père & mère, demeurant en l'hôtel & au service de Madam^{le} ~~la comtesse~~ de SAINTE MESME, sis rue d'Enfer, susdite paroisse Saint Jacques du Haut Pas, aussi pour elle & en son nom, d'autre part ; ³

lesquelles parties, en la présence & par l'avis de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part de la dite future épouse :

- *Dam^{le} Elisabeth de L'HOPITAL STE MESME, fille majeure, demeurant rue d'Enfer, paroisse St Jacques du Haut Pas,*
- *dame Suzanne de L'HOPITAL LA TOUR, veuve de de LOREY, chevalier, seigneur de Lorey,*
- *Mre Antoine de LOREY, chevalier, seigneur marquis de Lorey, demeurant susdite rue d'Enfer,*
- *Mre Anne de L'HOPITAL, chevalier, comte de St Mesme, lieutenant général des armées du Roy, gouverneur & bailli de Dourdan, demeurant [...],*
- *[...],*
amis & amies de la future épouse,
- *& François CUQU, maître cordonnier à Paris, son frère, demeurant rue de Gesvres, paroisse St Jacques de la Boucherie,*

& de la part du dit futur époux :

- *Me Louis SAINTON, bourgeois de Paris, y demeurant au faubourg & paroisse St Jacques,*
- *& Guillaume GAULLARD, sieur de la Hardière, garde de la prévôté de l'hôpital, demeurant susdite rue d'Enfer,*
amis du dit futur époux,

ont reconnu & confessé avoir fait & accordé entre elles les traités & conventions de mariage qui ensuivent.

¹ Contrat devant Me BAGLAN : MC/ET/LXIV/204

² Boinville-en-Mantois dans les Yvelines.

³ Rayé 2 mots en la présente page comme nuls.

Contrat de mariage
entre Laurent CARRÉ & Marie Louise Thérèse COCHARD
le 21 août 1712 ¹

Furent présents Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris, y demeurant grande rue du faubourg & paroisse Saint Jacques du Haut Pas, fils de défunt Jean CARRÉ, laboureur demeurant au faubourg Saint Martin de la ville de Troyes en Champagne, & d'Anne LUTEL, à présent sa veuve, de laquelle il a dit avoir le consentement à l'effet des présentes, pour luy & en son nom d'une part,

& Étienne COCHARD, jardinier de l'abbaye royale du Val de Grâce, & Jeanne CUCU, sa femme, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris, susdit faubourg & paroisse, stipulant pour Marie Louise Thérèse COCHARD, leur fille mineure, à ce présente, demeurant avec ses dits père & mère, & de son consentement, pour elle & en son nom d'autre part ;

Lesquelles parties, en la présence de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit CARRÉ :

- *Antoine CARRÉ, charron, frère,*
- *Esme CARRÉ, bourgeois de Paris, cousin,*
- *sieur Pierre Édouard BERTHIER, exempt de la compagnie de Monsieur le lieutenant criminel de robe civile au Châtelet de Paris, cousin, ²*
- *Pierre RAGUIN, maître serrurier, cousin,*
- *Charles de CAMP, maçon, aussi cousin,*
- *[...], bourgeois de la ville de Troyes,*

& de la part de la dite Marie Louise Thérèse COCHARD :

- *Élisabeth COCHARD, fille, sœur,*
- *Esme Étienne VADOUIN, [s...], cousin,*
-

Ont fait entre elles les traités de mariage, douaire & conventions qui suivent :

C'est à savoir [...]

¹ Contrat devant Me de SAVIGNY : MC/ET/XLIV/343

² Signature BERTIER.

**Inventaire après décès de Jeanne CUCU
du 13 juin 1721 ¹**

L'an 1721 le vendredi 13^{ème} juin 8 heures du matin, à la requête de Bénédicte Élisabeth COCHART, fille majeure, couturière demeurant à Paris, rue faubourg St Jacques & paroisse St Jacques du Haut Pas,

& de sieur Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris, & Marie Louise Thérèse COCHART, sa femme, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris, susdites rue & paroisse,

les dites Bénédicte Élisabeth & Marie Louise Thérèse COCHART, habiles à se dire & porter seules & uniques héritières, chacune pour moitié, de défunte Jeanne CUCU, leur mère, au jour de son décès veuve de Étienne COCHART, vivant ancien jardinier de l'abbaye du Val de Grâce, & [déjà] lorsqu'il vivait séparée quant aux biens ; pour la conservation des droits des parties & de tout qu'il appartiendra a été par les conseillers du Roy, notaires à Paris soussignés, fait bon & fidèle inventaire & description de tous les biens meubles meublant, vaisselle d'étain, argenterie, deniers comptants, titres, papiers & autres effets laissés par la dite défunte après son décès arrivé le 23^{ème} mai dernier, trouvés & étant dans un appartement que la dite défunte occupait au premier étage, dépendant d'une maison où les dits Sr CARRÉ & sa femme & la dite COCHART demeurent actuellement, sise susdites rue faubourg & paroisse St Jacques du Haut Pas, appartenant à l'abbaye du Val de Grâce, [...]

Papiers

*Premièrement, l'expédition en parchemin du contrat de mariage des dits Étienne COCHART & Jeanne CUQU, sa femme, au jour de son décès sa veuve, passé devant LE BOUCHER & BAGLAN, notaires à Paris, le 4^{ème} septembre 1685 [...] ;
le dit contrat de mariage a été inventorié sous la présente cote..... 1*

¹ Me de SAVIGNY : MC/ET/XLIV/271

Tuition CARRÉ du 17 juillet 1738

L'an 1738 le 17 juillet, par devant nous sont comparus les parents & amis de Marie Louise CARRÉ, âgée de 20 ans, & de Suzanne Thérèse CARRÉ, âgée de 18 ans, le tout ou environ, filles mineures de défunt Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris, & de Marie Louise Thérèse COCHART, sa femme, à présent sa veuve, savoir :

- *la dite veuve CARRÉ, mère,*
- *Jean Baptiste QUETTIER, marchand épicier à Paris, beau-frère à cause de Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, sa femme,*
- *Jacques POUILLOT, marchand de vin, Louis BLIN, bourgeois de Paris, Pierre DESPREAUX, marchand chandelier à Paris, Jacques HOUDART, maître vitrier à Paris, Blair SATABIN, maître & marchand tailleur d'habits à Paris, & Jean LANGE, maître d'hôtel de Madame la princesse de Courtenay, amis,*

tous par Me Nicolas ALLIX, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses constituants au cas requis, nous a dit qu'ils sont d'avis que la dite veuve CARRÉ soit nommée tutrice des dites mineures, ses filles, à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens, & le dit Jean Baptiste QUETTIER subrogé tuteur, lesquels à leur égard se rapportent à justice.

**Inventaire après décès de Laurent CARRÉ
du 21 juillet 1738 ¹**

L'an 1738 le 21^{ème} jour de juillet 2 heures de relevée, à la requête de damoiselle Marie Louise Thérèse COCHARD, veuve du sieur Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris, y demeurant grande rue du faubourg & paroisse Saint Jacques du Haut Pas, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle & le dit défunt sieur son mari, qu'elle se réserve d'accepter ou d'y renoncer ainsi qu'elle avisera par la suite, qu'au nom & comme tutrice de Marie Louise CARRÉ, âgée de 20 ans, & de Suzanne Thérèse CARRÉ, âgée de 18 ans, le tout ou environ, filles mineures du dit défunt sieur CARRÉ, son mari, & d'elle ;

& aussi à la requête de sieur Jean Baptiste QUETTIER, marchand épicier à Paris, y demeurant susdite grande rue du faubourg & paroisse Saint Jacques du Haut Pas, tant en son nom à cause de D^{lle} Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, sa femme, commune en biens avec luy, qu'au nom & comme subrogé tuteur des dites deux mineures susdites, des belles-sœurs, élu à cette charge, ainsi que la dite D^{lle} veuve CARRÉ à celle de tutrice, de l'avis des parents & amis des dites deux mineures homologué par sentence au Châtelet de Paris du 17 du présent mois, & lesquelles charges ils ont acceptées, chacun à leur égard, par acte du même jour de la dite sentence, étant en fin d'icelle, le tout au registre de Me COQUET, greffier de la chambre civile du dit Châtelet ;

la dite Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, femme du dit QUETTIER, & les dites Marie Louise & Suzanne Thérèse CARRÉ, mineures, sœurs, habiles à se dire & porter seules & uniques héritières, chacune pour un tiers, du dit défunt sieur Laurent CARRÉ, leur père ;

à la conservation des droits des parties [...]

¹ Me Jacques Nicolas BELLANGER : MC/ET/XLIX/599

Ensuivent les titres et papiers

Premièrement, l'expédition en parchemin du contrat de mariage du dit défunt Sr Laurent CARRÉ avec la dite D^{lle} Marie Louise COCHARD, à présent sa veuve, passé devant Me de SAVIGNY, qui en a la minute, & son confrère, notaires à Paris, le 21 août 1712 ; suivant lequel il a été stipulé communauté entre eux de tous bien meubles & conquêts immeubles, au désir de la coutume de Paris qui régirait la dite communauté, sans être tenus des dettes [...] ; en faveur duquel mariage, Sr Étienne COCHARD, jardinier de l'abbaye royale du Val de Grâce, & Jeanne CUCU, sa femme, de luy autorisée, ont promis donner en dot à leur dite fille en avancement d'hoirie de leurs successions futures la somme de 7 000 livres, savoir [...] ; la dite expédition inventoriée 1

Item deux pièces. La première est l'inventaire fait après le décès du dit Étienne COCHARD, père de la dite D^{lle} veuve CARRÉ, entre la dite Jeanne CUCU, sa veuve, Bénédicte Élisabeth COCHARD, le dit défunt Sr CARRÉ & la dite D^{lle} Marie Louise Thérèse COCHARD, sa femme, à présent sa veuve, les dites D^{lles} COCHARD seules héritières du dit Sr COCHARD, leur père, sous leurs signatures privées le 15 juillet 1717, suivant lequel inventaire [...].

& la deuxième est l'expédition d'un acte passé devant Me DOYEN, notaire à Paris, & son confrère, le 7 mars 1718, par lequel la dite veuve COCHART a consenti [...]

Les 2 pièces inventoriées l'une comme l'autre..... 2

Item, l'expédition de l'inventaire fait par de SAVIGNY, notaire à Paris, & son confrère, le 13 juin 1721 & jours suivants, après le décès de la dite défunte Jeanne CUCU, à son dit décès veuve du dit Étienne COCHARD, à la requête de la dite D^{lle} Bénédicte Élisabeth COCHART, fille majeure, & des dits Sr CARRÉ & sa femme, à cause d'elle, les dites D^{lles} COCHART & femme CARRÉ, sœurs, seules & uniques héritières de leur dite mère, chacune pour moitié ; par la clôture duquel inventaire, la dite Bénédicte Élisabeth COCHART a été chargée de tout le contenu en icelui ; la dite expédition inventoriée..... 3

Item une liasse de 5 pièces. La première est l'expédition de l'inventaire fait par TOURNEUR & son confrère, notaires à Paris, le 30 octobre 1733 & jours suivants après le décès de la dite D^{lle} Bénédicte Élisabeth COCHARD, fille majeure, à la requête de [...]

[...]

Les dites 5 pièces cotées & paraphées [...]..... 4

[...]

**Clôture de l'inventaire après décès de Laurent CARRÉ
du 4 août 1738¹**

Est comparue Marie Louise Thérèse COCHARD, veuve de Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris, tant en son nom à cause de la communauté de biens d'entre eux qu'elle s'est réservé d'accepter ou y renoncer, que comme tutrice de Marie Louise CARRÉ et de Suzanne Thérèse CARRÉ, leurs filles mineures, laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête ès dits noms ; et aussi à la requête de Jean Baptiste QUETTIER, marchand épicier à Paris, tant en son nom à cause de Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, sa femme, commune en biens avec lui, que comme subrogé tuteur des dites deux mineures, ses belles-sœurs, la dite femme QUETTIER et les dites deux mineures habiles à se dire seules héritières, chacune pour un tiers, du dit défunt leur père ; par MOUETTE et BELLANGER, notaires à Paris, daté au commencement du 21 juillet dernier ; tenu pour clos.

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1736 à 1742 : YII/5325

**Inventaire après décès
de Marie Louise Thérèse COCHART, veuve de Laurent CARRÉ,
du 17 avril 1776 ¹**

L'an 1776 le 17 avril 9 heures du matin, à la requête de D^{lle} Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, veuve du Sr Jean Baptiste QUETIER, marchand épiciier à Paris, y demeurant grande rue du faubourg St Jacques, paroisse St Jacques du Haut Pas.

Plus à la requête de Sr Barthélemy BERNARD, bourgeois de Paris, y demeurant susdites rue & paroisse, au nom & comme tuteur de Marie Marguerite BERNARD, sa fille mineure & de défunte D^{lle} Marie Louise CARRÉ, son épouse, nommé & élu en la dite qualité par sentence homologative de l'avis des parents & amis de ses enfants mineurs rendue par Monsieur le lieutenant civil au Châtelet de Paris le 25 janvier 1758, laquelle charge il a accepté [...]

& enfin à la requête de Me Jean Pierre GRAFFIN, avocat en parlement, demeurant à Paris susdites grande rue du faubourg & paroisse St Jacques du Haut Pas, au nom & comme mari & maître des droits & actions mobilières & possessions de D^{lle} Anne Marie BERNARD, son épouse, avec laquelle il déclare être commun en biens.

La dite D^{lle} Bénédicte Marie Jeanne CARRÉ, veuve QUETIER, habile à se dire & porter héritière pour moitié de défunte D^{lle} Marie Louise Thérèse COCHART, veuve du Sr Laurent CARRÉ, bourgeois de Paris ; & les dites D^{lles} Marie Marguerite BERNARD & Anne Marie BERNARD, épouse du dit Me GRAFFIN, sœurs, habiles à se dire & porter héritières conjointement pour l'autre moitié de la dite défunte CARRÉ, leur aïeule maternelle, par représentation de la dite défunte Marie Louise CARRÉ, épouse du dit Sr BERNARD, leur mère.

A la conservation des droits & intérêts des dites parties [...] le tout trouvé & étant ès lieux ci après désignés dépendant d'une maison sise susdite rue du faubourg St Jacques, dont sont propriétaires les dames religieuses du Val de Grâce & où est décédée la dite veuve CARRÉ le 11 du présent mois.

[...]

¹ Me Jean Pierre de LA FRENAYE : MC/ET/XLIX/822

Ensuivent les papiers

Premièrement 5 pièces, dont la première est la grosse de l'inventaire qui a été fait après le décès du dit feu sieur Laurent CARRÉ par Me BELLANGER l'aîné, qui en a gardé la minute, & son confrère, notaires à Paris, le 21 juillet 1738 à la requête de la dite feu D^{lle} Marie Louise Thérèse COCHARD [...]

La seconde est l'expédition de la renonciation faite par la dite D^{lle} veuve CARRÉ à la communauté de biens qui a été entre elle & le dit feu sieur son mari, passée devant le dit Me BELLANGER l'aîné, qui en a gardé la minute, & son confrère, notaires à Paris, le 12 août 1738, insinuée à Paris par THIERRY le même jour.

La 3^{ème} est l'expédition du contrat de mariage entre les dits S^r & D^{lle} QUETTIER passé devant le dit Me BELLANGER l'aîné & son confrère le 11 septembre 1735.

La 4^{ème} est l'expédition du contrat de mariage entre la dite D^{lle} Marie Louise CARRÉ & le dit Sr Barthélemy BERNARD passé devant le dit Me BELLANGER, qui en a gardé la minute, & son confrère le 26 septembre 1745.

& la 5^{ème} & dernière est l'expédition de l'acte de liquidation des reprises de la dite D^{lle} veuve CARRÉ sur la succession du dit feu Sr son mari, passée devant Me BOULARD, qui en a gardé la minute, & son confrère, notaires à Paris, le 20 décembre 1767 [...]

Les dites 5 pièces inventoriées l'une comme l'autre pour le tout 1

Après l'inventorié desquelles pièces, il a été procédé au recollement des titres & papiers compris & inventoriés au dit inventaire après le décès du dit sieur CARRÉ ci devant daté & quanté ; [...]